

Numéro dans le SI local :	
Référence GESUP :	
Corps :	Professeur des universités
Article :	46-1
Chaire :	Non
Section 1 :	22-Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Histoire de l'art contemporain
Job profile :	Art history. Teaching and research fields : XXe-XXIe century
Research fields EURAXESS :	History Arts
Implantation du poste :	0331766R - UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
Localisation :	PESSAC
Code postal de la localisation :	33600
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	.
	. - .
Contact administratif :	GHODBANI HANANE
N° de téléphone :	Gestionnaire RH
N° de Fax :	0557121571
Email :	. hanane.ghodbani@u-bordeaux-montaigne.fr
Date de saisie :	
Date de dernière mise à jour :	
Date de prise de fonction :	01/09/2024
Date de publication :	21/02/2024
Publication autorisée :	NON
Mots-clés :	histoire ;
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR HUMANITES
Référence UFR :	
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	EA538 (199113144F) - UR 538 - CENTRE DE RECHERCHE EN HISTOIRE DE L'ART - CENTRE FRANCOIS-GEORGES PARiset
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2024

POSTE N°22PR0022

Nature de l'emploi	Professeur.e des universités
Nature du concours (articles 26 ou 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié)	46-1°
Spécificité du poste	Histoire de l'art contemporain
Section CNU	22_ Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, de la musique
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, 33607 Pessac
Etat du poste	Vacant
Date de prise de fonctions	01/09/2024
Résumé du poste en anglais	Art history. Teaching and research fields : XX ^e -XXI ^e century
Euraxess research fields	Art history
Enseignement – XX^e-XXI^e s.	<p>La ou le collègue recruté e est susceptible de s'impliquer à tous les niveaux de l'enseignement dans le parcours histoire de l'art du département d'histoire de l'art et archéologie, de la première année de la licence jusqu'à la seconde année du master. La ou le professeur e est invité e à prendre en charge l'encadrement de mémoires de recherche au cours des deux années du master histoire de l'art, comme l'encadrement ou le co-encadrement de thèses rattachées au Centre de recherche en histoire de l'art F.-G. Pariset (UR 538) et à l'école doctorale Montaigne humanités (ED 480).</p> <p>En fonction des besoins du département, notre collègue peut être amené e à dispenser des enseignements dans les principaux domaines de l'histoire de l'art contemporain (et non uniquement dans le seul champ de sa spécialité de recherche), ainsi que des cours de méthodologie. Les enseignements en histoire de l'art contemporain portent sur les arts visuels du monde occidental (peinture, sculpture, dessin, estampe, photographie, design...) de la période considérée, XX^e-XXI^e s.</p> <p>La ou le candidat e pourra également être sollicité e pour intervenir dans d'autres formations dispensées à l'université Bordeaux Montaigne ou faire des propositions d'interventions dans le cadre de l'enseignement mis en place au sein de l'école doctorale Montaigne humanités (ED 480).</p>

<p>Recherche – XX^e-XXI^e</p>	<p>Le Centre de recherches en histoire de l'art – F.-G. Pariset a pour champ d'étude les grands domaines d'activité associés à cette discipline, de la Renaissance à nos jours.</p> <p>L'unité comprend actuellement quatre axes de recherche qui s'appuient, pour certains, sur le passé historique de la ville de Bordeaux : Architecture et patrimoines ; Arts et cultures coloniales ; Objets et ornement ; Histoire de l'art : écrits, discours, langages.</p> <p>La ou le candidat e sera amené e à développer ses travaux sur les arts visuels des XX^e et XXI^e siècle en proposant un nouvel axe de recherches et/ou en s'intégrant dans les axes suivants : Histoire de l'art : écrits, discours, langages ; Arts et cultures coloniales ; Objets et ornement. La capacité des candidat e s à développer des synergies internes à l'équipe, par le biais d'objets partagés ou de thématiques transversales, sera fortement appréciée. La possibilité de développer des recherches en lien avec la Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux est encouragée, et tout particulièrement avec les institutions locales, telles que le Musée des beaux-arts de Bordeaux, le CAPC Musée d'art contemporain de Bordeaux, le Frac Nouvelle-Aquitaine Méca ou le Musée des arts décoratifs et du design de Bordeaux (MADD).</p> <p>Des connaissances et pratiques des humanités numériques seront bienvenues.</p> <p>On attend de la personne recrutée qu'elle prenne une part active à la recherche collective au sein du CRHA, notamment en répondant à des appels à projets de recherche financés.</p>
<p>Préconisations enseignement et recherche</p>	<p>Il est attendu des candidat e s d'avoir une pratique éprouvée de l'enseignement à l'université, un dossier solide de publications, une expérience dans l'encadrement ou le co-encadrement de thèses comme dans le dépôt ou la participation à des entreprises de recherche collective à un niveau régional, national ou international.</p>
<p>Responsabilités pédagogiques et collectives envisagées</p>	<p>On attend de la personne recrutée qu'elle s'implique tant dans les tâches propres au département d'histoire de l'art et archéologie, que dans les charges administratives de l'UFR Humanités, de l'unité de recherche, voire dans d'autres missions à l'échelle de l'université Bordeaux Montaigne.</p>
<p>Contact/informations</p>	<p>Pour toute demande d'information, vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la direction de l'UFR et de l'UR concernées :</p> <p>Alexandre.Peraud@u-bordeaux-montaigne.fr Laurent.Houssais@u-bordeaux-montaigne.fr</p>
<p>Rappel des missions générales liées au statut des enseignant(e)s – chercheur(e)s</p>	<p><i>Art 2et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.</i></p> <p>Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article <u>L. 123-3</u> du code de l'éducation ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article <u>L. 112-1</u> du code de la recherche. Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article <u>L. 952-2</u> du code de l'éducation, d'une pleine indépendance et d'une entière</p>

liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité.

Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie.

Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production. Ils participent aux jurys d'examen et de concours.

Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires.

Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale.

Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.